

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1348 rév. 10**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

AQUALEHA
LES TERTRES NOIRS - BP 40526
35505 VITRE CEDEX
SIREN : 403488893

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-1348 rév. 10

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.

and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **18/12/2025**

Date de fin de validité / *Valid until* : **31/01/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation

On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -

Services - Métrologie Légale,

Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal

Metrology,

DocuSigned by:

Hélène GIBERGE

B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1348 Rév. 9.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1348 Rév. 9.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1348 rév. 10

Organisme d'inspection accrédité :

AQUALEHA

LES TERTRES NOIRS

BP 40526

35505 VITRE CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.4 - Production aval /

8.4.2 - Inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments réalisées dans un cadre autre que réglementaire

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.4.2a	Inspection des activités alimentaires des points de vente de la distribution selon le référentiel Food Store Quality Standard	Référentiel Food Store Quality Standard Version 3

12 - ENVIRONNEMENT / 12.4 - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration / 12.4.1 - Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.4.1a	Groupe 1 "produits dangereux"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe Méthode interne développée par l'organisme d'inspection Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164
12.4.1c	Groupe 3 "gaz ou liquides inflammables"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe Méthode interne développée par l'organisme d'inspection Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides / 18.2.3 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 6 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
AQUALEHA

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
AQUALEHA	LES TERTRES NOIRS BP 40526 35503 VITRE CEDEX	Toutes activités

Date de prise d'effet : **18/12/2025**

DS
FXP

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1348 Rév. 9.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr